



Association Catalane d'Actions et de Liaisons
Siège : 8 rue Jean-François Marmontel
66000 PERPIGNAN

Le rapport moral de l'assemblée générale ordinaire de l'ACAL qui s'est tenue le 28 juin 2017 à 17H dans l'amphithéâtre de l'IRTS de Perpignan

Par ce rapport il s'agit de présenter la politique de l'association, ses objectifs, ses ambitions au service de la collectivité, ses ambitions pour elle, pour ses services, ses projets, ses réalisations.

Cette assemblée générale est également une assemblée générale de renouvellement statutaire d'une grande partie des administrateurs de l'ACAL, car elle coïncide avec le terme du mandat de trois ans donnée de juillet 2014 à ce jour aux administrateurs. Un mandat de trois ans dont l'exécution comprend l'année 2016.

Le rapport moral 2016 se situera, donc, à ces deux niveaux temporels de présentation et d'analyse : l'année 2016 et la période 2014/2016.

En 2016, le développement et l'émergence d'activités nouvelles des différents établissements et services de l'ACAL a entraîné une augmentation de plus de 40% des produits d'exploitations.

L'augmentation des activités s'est traduite en 2016 par :

- la création de la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile des Pyrénées Orientales,
- la création de 5 nouveaux Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO),
- le transfert de l'autorisation d'exploitation du CHRS Sésame et le transfert des contrats de travail des salariés concernés,
- l'intégration de l'IML pour une capacité de 20 appartements,
- l'extension de 30 places supplémentaires du CADA.

L'augmentation des activités s'est traduite en 2016 par une augmentation de 22% du nombre de contrats de travail (environ 130 aujourd'hui), par une augmentation importante de tâches diverses dont fera état notre directrice.

En réalité, cette année 2016 se situe parfaitement dans la dynamique constante de développement de l'ACAL, notamment depuis 2014. En effet, de 2014 à 2016 les produits d'exploitation des différentes activités de l'ACAL sont passés de 3.970.487€ à 6.893.110€.

Durant ces trois années l'association ACAL a considéré que cette augmentation d'activités ne pouvait se faire qu'à la condition que soit adopté un ensemble de mesures de réorganisation adaptées au changement d'échelle intervenu en aussi peu de temps. Durant ces trois années l'association a, ainsi, privilégié les impératifs d'une bonne gestion.

En 2016, s'est mise en place la réorganisation décidée fin 2015 par le conseil d'administration :

- la modification du règlement intérieur du conseil d'administration comportant la création d'un Comité Exécutif, composé d'administrateurs disponibles et compétents dans leur secteur d'activité, entourant et conseillant le président, la création d'un Comité de Direction auquel participent le Comité exécutif et tous les cadres,

- le remplacement d'Alain JACOB, directeur, par Mme Dorothee GUEDON, au profil plus gestionnaire,
- le recrutement de 2 chefs de service (Corinne MAURI et Adeline FOULQUIER),
- la création de deux pôles : le pôle Etat lui-même comportant deux sous-ensembles et le pôle mère enfant, Conseil Départemental lui-même comportant 2 sous-ensembles dont le pôle mère enfant.
- la création de fonctions transversales : sécurité, démarche qualité, place des usagers,
- la mise en place de moyens informatiques permettant un suivi budgétaire toujours plus sûr de la commande publique et de la dépense, le contrôle des coûts et l'analyse financière par centre d'activité.

En 2016, tout particulièrement, a été continuée la démarche de réorganisation administrative impliquant intimement la direction et un certain nombre d'administrateurs, ces derniers apportant leur expérience acquise dans leur vie professionnelle : je pense tout particulièrement à Joaquim CASANOVAS, Patrick FREMONT, Christophe ARCHAMBAUD, Jean DUCUP, Claude BARTHE, Sébastien BECQUE, Claude GALIAY, Paul TAVERNER, Michel SABATTE, François MAYOR.

Par ailleurs, en 2016 comme durant ces trois dernières années, l'ACAL et ses services ont répondu présents aux demandes des pouvoirs publics, répondu dans l'urgence à leurs demandes et recherché constamment l'adaptation de ses structures. Cette adaptation s'est faite grâce au complet dévouement de notre directrice, de notre sous directrice, des cadres, des salariés que je remercie.

L'ACAL a ainsi, pu, grâce à la grande qualité du travail effectuée par ses salariés, par ses cadres, par sa direction, mener de front sa réorganisation dans un contexte d'augmentation très importante de son activité. Je le dis au nom des administrateurs : les évaluations externes, les appréciations portées par nos partenaires confirment la réalité du professionnalisme et de la compétence des différents établissements et services de l'ACAL.

Ainsi, en 2016 et pendant ces trois années l'association ACAL a considéré que son projet stratégique qui consistait à se développer de manière pérenne, à se donner les moyens d'organiser l'administration de ses services afin de garantir aux pouvoirs publics et aux usagers la qualité du service rendu, aux salariés la sécurité de l'emploi et de la structure, était prioritaire.

L'ACAL association a, je le pense, pleinement répondu à cet objectif qui peut, naturellement maintenant, se prolonger par diverses actions d'amélioration:

- par la poursuite de la politique de recrutement d'administrateurs et bénévoles compétents et expérimentés ayant les compétences les plus variées indispensables à l'administration d'une association comme l'ACAL,
- par la qualité du dialogue social avec les salariés et les institutions représentatives du personnel,
- par une politique de gestion des ressources humaines favorisant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, la qualité de vie au travail, le développement des compétences et qualifications avec comme objectif ultime et central l'amélioration constante de la prise en compte des usagers,
- par la poursuite de la dynamique qualité mise en place par la nomination d'un responsable qualité pour toutes les activités de l'ACAL,
- par une recherche permanente de pérennité de ses structures et notamment de son pôle urgence. Ce qui impliquera vraisemblablement la négociation d'un CPOM,
- par le renfort en personnel dédié aux fonctions support du siège (RH, Affaires administratives et financières),
- par la recherche continue d'une organisation efficiente permettant une

organisation et un suivi rigoureux des activités,

- par la recherche continue des synergies et complémentarités entre les structures,
- par des moyens informatiques d'un suivi budgétaire toujours plus sûr permettant suivi de la commande publique et de la dépense, le contrôle des coûts et l'analyse financière par centre d'activité,

- par la poursuite de la réflexion sur la création d'un service logistique transversal (mobilier, immobilier, parc auto, accessibilité, sécurité....) et sur la politique patrimoniale de l'ACAL.

Durant ces trois années, donc, les projets stratégiques et gestionnaires de l'ACAL ont prévalu.

La réorganisation portée par les administrateurs et par la direction est aujourd'hui en passe d'être achevée ; cette situation se traduit par la pleine réappropriation par la direction de la politique de gestion et par une étroite collaboration direction/administration dans la politique stratégique. Il s'agit d'un point très positif, d'un socle à partir duquel une nouvelle page peut s'écrire.

Vient, en effet, maintenant le temps du projet politique pour l'ACAL, projet que je me propose de vous présenter comme dernier point de l'ordre du jour qui est « les perspectives pour 2017 ».

Les participants sont invités à poser toutes questions.

Le rapport moral est mis aux votes et adopté à l'unanimité.